



Les orientations du Conseil départemental de la Somme en matière d'environnement 2015-2021



**AXE BIODIVERSITÉ,
ESPACES NATURELS SENSIBLES, EAU**
Rechercher un équilibre territorial
Atteindre une économie
d'échelle dans l'action

**AXE ÉNERGIE, CLIMAT ET
QUALITÉ DE L'AIR**
Rechercher la sobriété et
la maîtrise des charges en interne
Développer l'ingénierie externe

Ce document de référence a pour objet d'informer les EPCI, les communes et les autres acteurs de la Somme sur les orientations choisies par le Département en matière d'environnement dans le contexte institutionnel de la loi NOTRe, de faire valoir son expérience autour de deux thématiques complémentaires et de l'utiliser comme une base d'échanges avec les acteurs locaux.



◆ AXE 1

BIODIVERSITÉ,
ESPACES NATURELS SENSIBLES,
EAU



© Com des Images - B. Teissédre



Constituer un réseau de sites préservés et valorisés pour enrayer l'érosion de la biodiversité et préserver les paysages de la Somme

Faire de l'environnement un atout de développement et d'attractivité pour le département

Impliquer les acteurs et les habitants des territoires dans la sauvegarde de la nature

LES ENJEUX

Améliorer la connaissance des patrimoines naturels, géologiques et paysagers

Développer de nouvelles solidarités autour du patrimoine naturel

Promouvoir les activités humaines en équilibre avec la biodiversité

Renforcer le réseau d'espaces naturels : supports d'une dynamique territoriale

◆ La politique foncière : vers plus de proximité avec les communes

A ce jour, le réseau des espaces naturels préservés et valorisés totalise 110 sites ENS sur 7 700 ha (1,2 % du territoire) dont le foncier est majoritairement public, appartenant aux communes (au total 75), au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et au Département. Deux partenariats ont été mis en place autour de la gestion avec : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBDSGLP). Les différents usages (chasse, pêche, agriculture, tourisme...) sont maintenus voire développés.

- L'intervention foncière du Département s'est effectuée en quasi totalité à l'amiable et représente 252 ha, et 50 communes sont concernées par le droit de préemption.
- **Pour renforcer la lisibilité et l'appropriation de cette politique sur les territoires, la création des zones de préemption ENS peuvent être déléguées auprès des communes** identifiées dans le Schéma départemental des espaces naturels 2014-2023 et elle sont accompagnées dans le cadre de l'ingénierie territoriale (procédures, obtention de subventions...).



◆ La gouvernance

A partir des ENS, le Département anime une gouvernance de proximité autour des propriétés départementales avec l'organisation des comités de gestion réunissant les communes et EPCI concernés, les représentants d'usagers et experts. La mise en place des chartes des usages permet de concilier les différentes vocations des ENS autour d'un projet commun.

Référence au Schéma départemental des espaces naturels de la Somme :

- **Action 1** : Renforcer le réseau des espaces naturels préservés.
- **Action 2** : Optimiser la gestion écologique des espaces naturels.
- **Action 7** : Mieux connaître les espèces pour lesquelles le Département a une responsabilité particulière.

Pour plus d'infos :

<http://www.somme.fr/environnement>

Vers une appropriation par les usagers

Alors qu'ils sont souvent hérités d'activités humaines anciennes (élevage, défrichements, tourbage ...), les espaces naturels peuvent être le support d'activités économiques, de loisir (chasse, pêche, randonnée...). Dès lors, pour garantir la pérennité et la démultiplication des actions, une appropriation par les acteurs du territoire est essentielle.

◆ Les agriculteurs

L'élevage herbager est une activité alliée de l'entretien des paysages ouverts (zones humides, pelouses calcicoles...) qui permet de maintenir le tissu économique et social rural, préserver les paysages attractifs et en limiter les coûts d'entretien.



◆ Les chasseurs et pêcheurs

La préservation du réseau des ENS est compatible avec la poursuite des activités de chasse et de pêche. Investis sur les territoires depuis longtemps, ils contribuent au dynamisme de la vie associative locale et ont un rôle à jouer dans la gestion des espaces (opérations de nettoyage Hauts-de-France Propre, entretien des berges pour les pêcheurs, gestion des mares de hutte pour les chasseurs ...).

Ainsi sur les propriétés départementales, six huttes pédagogiques ont été créées en partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Somme et les associations locales, afin de faciliter l'accès à la chasse à la hutte pour des jeunes détenteurs du permis. La pêche est également autorisée sur quatre sites en partenariat avec la Fédération de pêche de la Somme avec des cahiers des charges précis.

Opérateur depuis 2009, le Département pilote un programme de Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAEC) en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie qui a permis à 72 agriculteurs de contractualiser pour 440 ha. Afin d'aider au maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le SMBSGLP, pour les Bas-Champs, et le Département, pour la Moyenne vallée de la Somme, ont développé des plans d'actions dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Développer l'attractivité du territoire

◆ Mettre en valeur les espaces emblématiques

Le rayonnement du patrimoine de la Somme est international : Baie de Somme appartenant au Club des plus belles baies du Monde, vallée de la Somme et de l'Avre reconnues par le label international RAMSAR, berceau de l'archéologie préhistorique (Acheuléen...).



Le réseau des espaces naturels sensibles connecté aux belvédères, aux parcours de randonnée, au canal et au fleuve Somme constitue un atout pour l'image du territoire et une offre de découverte, de pédagogie et de loisir de nature.

Ainsi, le Département a aménagé une trentaine de belvédères situés sur les hauteurs ou au cœur de la vallée. Ils accompagnent une itinérance douce (randonnée, tourisme fluvial, vélo route...).



Ces points de vue emblématiques sont devenus des sites de référence d'intérêt touristique, dont la qualité des équipements a été récompensée en 2016 par le prix spécial Territoires des Victoires nationales du paysage.



De plus, les aménagements effectués par le Département ont permis une ouverture au public des sites ENS : marais de Tirancourt et Vallée d'Acon, camp César d'Eronnelle, jardins de la Plume à Abbeville, falaise Sainte Colette et étangs de La Barette, marais des Cavins à Bourdon et enfin marais d'Eclusier-Vaux.

En dehors des sites les plus emblématiques et connus, la nature des jardins, des espaces publics, mais également des champs et pâtures, est aussi la plus accessible et la plus présente dans la vie quotidienne des habitants, des acteurs économiques et des citoyens.

Ainsi le maintien de la propreté des routes, le fauchage tardif des bords de route et du canal, le « 0 phyto » et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont autant d'exemples de gestion de la biodiversité quotidienne.

Référence au Schéma départemental des espaces naturels de la Somme :

- **Action 9** : Préserver les paysages associés aux espaces naturels.
- **Action 10** : Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée.
- **Action 11** : Favoriser la nature dans les espaces publics et les jardins.
- **Action 14** : Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels.
- **Action 20** : Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines.
- **Action 21** : Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature.

Référence au catalogue de l'ingénierie départementale :

- **Les espaces publics** : gestion environnementale.

◆ Les ENS : supports d'autres compétences départementales

L'application sur les ENS de plusieurs politiques départementales, telles que l'insertion, l'accueil du handicap, la culture ou l'éducation au collège, relève d'une volonté d'innovation dans la gestion et la valorisation des sites ENS. Cela permet aussi une économie d'échelle et une mutualisation des moyens.

En effet, la loi sur les ENS a pour objets la préservation du patrimoine naturel et paysager et, si la sensibilité des lieux le permet, l'ouverture au public tout en permettant des modalités locales diverses soit :

- l'entretien des ENS avec un marché d'insertion par la formation,
- des aménagements pour l'accueil du public intégrant autant que possible toutes les formes de handicap,
- la mobilisation d'outils pour le soutien de l'élevage (MAEC, ICHN (Indemnités Compensatoires Handicap Naturel) grâce à Ramsar...),
- l'accueil d'activités de loisir et sport de nature en déclinaison du PDESI.

◆ Ramsar : un label international au service des territoires

Pour atteindre un équilibre spatial avec le territoire du Marquenterre, déjà labellisé Ramsar depuis 1998, le Département souhaite porter d'autres dynamiques vertueuses. En visant la conservation de la biodiversité en lien avec le maintien des valeurs sociales et culturelles des zones humides, **le label Ramsar apportera, d'ici fin 2017, une reconnaissance appropriée au contexte de la Somme et de nouvelles perspectives pour le territoire et ses acteurs.**

Le Département élaborera le plan de gestion intégrateur Ramsar en collaboration avec ses partenaires (CENP, CBN, CELRL, EPTB Somme-Ameva...) et les acteurs locaux (communes, EPCI, SMBSGLP...), qui servira de support à une animation territoriale et une ingénierie auprès des 106 communes concernées.



Intégrer les fonctionnalités des territoires

La nature rend de nombreux services à la société. Par exemple, les zones humides, par leur fonction de filtre et leur capacité de rétention de l'eau, réalisent la dépollution naturelle et atténuent l'effet des crues. Aussi, compte-tenu de l'impact du changement climatique, dont les principales conséquences seront une accentuation en ampleur et en fréquence des étiages ou des inondations, les zones humides sont des espaces clés pour favoriser la résilience des territoires.

Une bonne coordination à l'échelle des bassins versants permet d'optimiser leur résilience aux effets des aléas climatiques. Grâce au Plan Somme 2015-2020 sur la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de la Somme et de l'Authie, les assistances techniques sur l'eau déléguées par le Département à l'EPTB Somme AMEVA, la compétence GEMAPI (Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018, une gestion douce et maîtrisée du trait de côte de la Seine-Maritime à l'Authie, comme l'opération de dépoldérisation de la Caroline ...

Par ailleurs, pour définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention et de protection, deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont respectivement

portés par l'EPTB Somme-Ameva sur les bassins-versants de la Somme, et le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard à l'échelle des estuaires de la Bresle, la Somme et l'Authie.

(bataille de la Somme, guerre de cent ans...) en complémentarité avec les communes, notamment en mobilisant les outils d'intervention du Département : acquisition foncière, création de zones de préemption.

Équilibrage départemental : créer un lieu remarquable à l'Est du département

Les priorités d'action ont porté, dès les années 80, sur le littoral en raison des forts enjeux rencontrés sur ce secteur puis, à partir de 2006, sur la vallée de la Somme, avec le transfert de propriété au Département du canal et du fleuve canalisé.

En équilibre avec la notoriété du littoral à court terme, l'objectif est de créer un espace naturel emblématique à Cléry-sur-Somme, puis un réseau faisant ressortir l'identité du territoire : Hardines, étangs de la Haute Somme, boisements, lien histoire/nature

Référence au Schéma départemental des espaces naturels de la Somme :

- **Action 9** : Renforcer le réseau des espaces naturels préservés.
- **Action 5** : Accompagner les démarches en faveur des corridors écologiques.
- **Action 6** : Intégrer les corridors écologiques dans les politiques départementales.
- **Action 17** : S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques.

Référence à la politique territoriale :

- **Action 10** : Espaces naturels et cadre de vie.





◆ AXE 2

ÉNERGIE, CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR





© D. Roger Cd80

Réduire de 20% de la consommation d'énergie finale entre 2010 et 2020 sur le patrimoine et les services départementaux

Diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 sur le patrimoine et les services départementaux

Développer l'installation de systèmes ayant recours aux énergies renouvelables dès que les opérations de construction ou de rénovation du patrimoine bâti le permettent

Lutter contre la précarité énergétique pour les publics sociaux «cibles» du Département (personnes âgées, personnes handicapées, allocataires du RSA)

LES ENJEUX

Accompagner en ingénierie les collectivités et établissements publics de la Somme sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

Développer l'axe santé environnement en alliant confort énergétique et sanitaire

Zoom sur les actions patrimoniales

◆ La gestion du patrimoine bâti

Réduire la facture énergétique, c'est agir, tant sur les pratiques de chacun, que sur les installations et l'enveloppe des bâtiments dans le but d'en améliorer l'efficacité énergétique.

- Pour ce faire, la stratégie passe par un contrat d'exploitation de chauffage avec intéressement, l'intégration des critères de performances énergétiques ambitieux dans le cadre de rénovation ou de constructions nouvelles, un éclairage performant avec des leds, l'intégration de clauses environnementales dans les marchés et achats et, enfin, un volet « sensibilisation » des usagers.

◆ La gestion sobre et durable des infrastructures routières

Mobiliser des matériaux de construction pour le développement et l'entretien-maintenance des infrastructures routières, issu du recyclage des déchets, représente un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le Département comme pour les collectivités locales. En complément, le solaire photovoltaïque inclus dans les revêtements des routes départementales sont un moyen de produire de l'énergie propre, sans emprise foncière, qui sera autoconsommée localement.

- Pour ce faire, l'insertion d'exigences environnementales dans les marchés s'intensifie avec l'utilisation de l'écocomparateur SEVE, logiciel calculant le contenu carbone des propositions des prestataires extérieurs.



À NOTER

Les CEE constituent un dispositif de financement complémentaire aux actions énergétiques des collectivités. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit dans le cadre de la 4^{ème} période des CEE 2018-2020, un objectif de 1 200 TWh Cumac de CEE « classiques » et 400 TWh Cumac de CEE « précarité énergétique ». Pour le Département comme pour les collectivités, il constitue un outil financier facilement mobilisable pour diminuer les temps de retour sur investissement des travaux utilisant les meilleures techniques disponibles. Le Département a ainsi collecté 103 GWh cumac de 2012 à 2017 soit 215 000 € et facilité l'accès à ces primes, en ouvrant le partenariat qu'il a engagé avec une structure collective, à l'ensemble des collectivités et établissements qui le souhaitent.

Pour plus d'info :

<http://www.somme.fr/environnement-energie-climat>

◆ L'optimisation et le verdissement de la flotte de véhicules professionnels

Acquérir lors du renouvellement du parc des véhicules propres, dans la proportion minimal de 20% de ce renouvellement des véhicules verts, permet de répondre aux exigences de la Loi sur la transition énergétique et de limiter les dépenses de carburants.

- Pour ce faire, 27 véhicules légers de type hybrides et de 5 véhicules électriques ont été acquis dans le cadre du renouvellement de sa flotte, et l'impact en terme de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre sera quantifiée dans le prochain bilan carbone.



◆ L'éco-responsabilité dans la commande publique et les achats

Déployer des pratiques vertueuses, en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des produits et de réutilisation des déchets, pour encourager la production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage, passent par des objectifs précis spécifiquement affirmés pour les achats de produits papetiers.

- Pour ce faire, des formations internes commande publique et développement durable sont organisées pour les agents départementaux rédigeant des marchés, en complément du guide des clauses environnementales pour les bâtiments et des clauses sociales élaboré pour apporter un appui clé en main.

◆ La lutte contre le gaspillage

Généraliser la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration des collèges de la Somme sur la base de l'accompagnement de 15 collèges volontaires depuis 3 ans qui ont

permis une réduction globale du gaspillage de 20 à 40 %.

- Pour ce faire, des formations internes sont organisées sur la base des expériences réussies, des mesures les plus efficaces, et en faisant la promotion de ces bonnes pratiques dans le cadre d'une démarche éducative et citoyenne.

◆ La compensation carbone

Après avoir pris les mesures nécessaires pour réduire les émissions, l'étape suivante est la compensation volontaire de celles-ci qui passent notamment par la plantation de nouveaux boisements, adaptés à nos climats, qui capteront le carbone durant leur croissance.

- Pour ce faire, les contours possibles d'une démarche globale, liant enjeux énergétiques, de séquestration carbone et de préservation de la biodiversité seront intégrés au projet de site pilote ENS de l'est Somme.

Zoom sur les actions territoriales

◆ L'ingénierie proposée aux communes et EPCI

Les cibles environnementales à travailler pour réduire les frais de fonctionnement des établissements médico-sociaux, des hébergements touristiques....sont nombreuses et parfois complexes à hiérarchiser : de la conception d'un projet, en passant par l'ensemble des technologies pour un bâti plus écologique.

- Pour ce faire, une expertise est apportée au titre du guide de l'ingénierie départementale pour les aider à œuvrer en faveur de la transition énergétique de leurs bâtiments, de la conception d'un projet, en passant par l'ensemble des technologies pour un bâti plus économe.

◆ Au service de la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes et très modestes

La précarité énergétique est la difficulté, voire l'incapacité, à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable. Les impayés d'énergie sont en constante augmentation, et les plus démunis se privent de chauffer.

Des actions préventives de maîtrise des consommations sont réalisées, via une association de médiateurs de l'énergie, la réalisation de diagnostics thermiques, des conseils en économie d'énergie et d'eau, des actions collectives d'information et de sensibilisation de professionnels de l'action sociale et de groupes d'usagers, et le projet de développement du Pacte Energie Solidarité au titre des CEE précarité énergétique.

◆ Développement d'un axe santé environnement, autour de la qualité de l'air intérieur

Diminuer les risques dans les espaces clos passe par la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, portant à la fois sur l'évaluation des moyens d'aération et de ventilation, et une démarche de prévention

À NOTER

Le Guide de l'ingénierie départementale de la Somme vous accompagne :

- **Action 1 :** Accompagner les Plans climat air énergie territorial (PCAET) à l'échelle d'une communauté de communes,
- **Action 2 :** Aide à la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre ponctuel ou patrimonial
- **Action 3 :** Aide au montage d'un projet de parc éolien
- **Action 4 :** La performance énergétique des bâtiments publics
- **Action 5 :** La maintenance des bâtiments publics
- **Action 6 :** Les pratiques en faveur d'un air intérieur sain
- **Action 7 :** La création d'un projet bois énergie ou géothermie pour le chauffage d'un bâtiment public
- **Action 8 :** Les établissements médico-sociaux : gestion durable et économe des bâtiments
- **Action 9 :** Les hébergements touristiques : création, développement et maîtrise des charges de fonctionnement.

Pour plus d'info :

<http://www.somme.fr/aide/guide-ingenierie-departementale>

permettant une appropriation la plus large possible de cet enjeu de santé publique.

➤ Pour ce faire, un guide pour une bonne gestion de la qualité de l'air dans les collèges, assorti d'un plan d'action 2017-2020 et la conception d'outils d'animation est diffusé dans les collèges et des centres médico-sociaux.



Tous les documents cités sont disponibles
sur les pages Environnement du site internet :
www.somme.fr



Conseil départemental de la Somme

Direction de l'environnement et des énergies
43, rue de la République
80026 Amiens cedex 1
Tél. : 03 22 71 84 68
environnement@somme.fr

Crédit photos : De haut en bas et de
gauche à droite :
Couverture : V. Decorte - D. Roger Cd80 -
Com des images - M. Farcy - Ph. Sergeant
Cd80 / Dos de couverture :
D. Roger Cd80 - Ph. Sergeant Cd80 -
D. Bilhaut Cd80 - Cd80
Conception & impression : Imp. Cd80 -
Novembre 2017 

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL